



**POLITIQUE DE BEST SELECTION
ET DE BEST EXECUTION**

I. Table des matières

I.Préambule.....	3
II.Rappel de la réglementation en vigueur	3
III.Le fonctionnement de LAMAZERE GESTION PRIVEE	3
IV.Le choix de LAMAZERE GESTION PRIVEE	3
V. Les engagements de LAMAZERE GESTION PRIVEE	4

I. Préambule

Le présent document a pour but d'informer les mandants de LAMAZERE GESTION PRIVEE de sa politique au regard de la sélection des intermédiaires de marché dans la cadre des achats et vente de titres vifs effectués dans la cadre de la gestion.

Ce document a été établi en application des articles 314-69 à 314-75 du Règlement Général de L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'article L 533-18 du code monétaire et financier.

II. Rappel de la réglementation en vigueur

En application de la réglementation en vigueur, la politique d'exécution des ordres définie par LAMAZERE GESTION PRIVEE a pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients ci-après « la meilleure exécution » compte tenu du prix, du coût, de la rapidité, de la probabilité de l'exécution et du règlement livraison, de la nature des ordres ou de toutes autres considérations relatives à l'exécution.

LAMAZERE GESTION PRIVEE est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 14000020 société de type II, habilitée à des mandats de gestion. LAMAZERE GESTION PRIVEE n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Elle les transmet obligatoirement à un intermédiaire agréé pour exécution sur les marchés.

III. Le fonctionnement de LAMAZERE GESTION PRIVEE

La gestion sous mandat de LAMAZERE GESTION PRIVEE a recours aux OPCVM et aux titres vifs.

IV. Le choix de LAMAZERE GESTION PRIVEE

La société de gestion a choisi de confier l'intégralité des exécutions d'ordres sur titres vifs à plusieurs intermédiaires dont le teneur de compte, faisant l'objet d'une politique de « best selection » visant à évaluer les intervenants au moins une fois par an. Les éléments retenus pour la méthode d'évaluation sont notamment les suivants :

Positionnement du prestataire, spécialités, qualité des contacts, pérennité de la relation, qualités de l'exécution, coût de transaction, qualité du dénouement, solidité financière, convention de service...La grille de scoring est complétée par les gérants et ensuite synthétisée dans une fiche. Une note moyenne est alors attribuée à chaque intervenant. Dès alors, un budget annuel est fixé par intermédiaire.

La Politique de Best Selection détaillée est disponible sur simple demande auprès de LAMAZERE GESTION PRIVEE.

V. Les engagements de LAMAZERE GESTION PRIVEE

LAMAZERE GESTION PRIVEE et le teneur de comptes/intermédiaire de marché ont signé un accord par lequel ce dernier s'engage contractuellement à fournir à la société de gestion la meilleure exécution sur les ordres concernés. LAMAZERE GESTION PRIVEE procédera annuellement à une vérification de la pertinence de ce choix (adaptation de la politique tarifaire, absence d'anomalies de règlement livraison, et qualité d'exécution des ordres).

LAMAZERE GESTION PRIVEE procédera à la mise à jour de sa politique de sélection sur son site Internet à chaque modification.